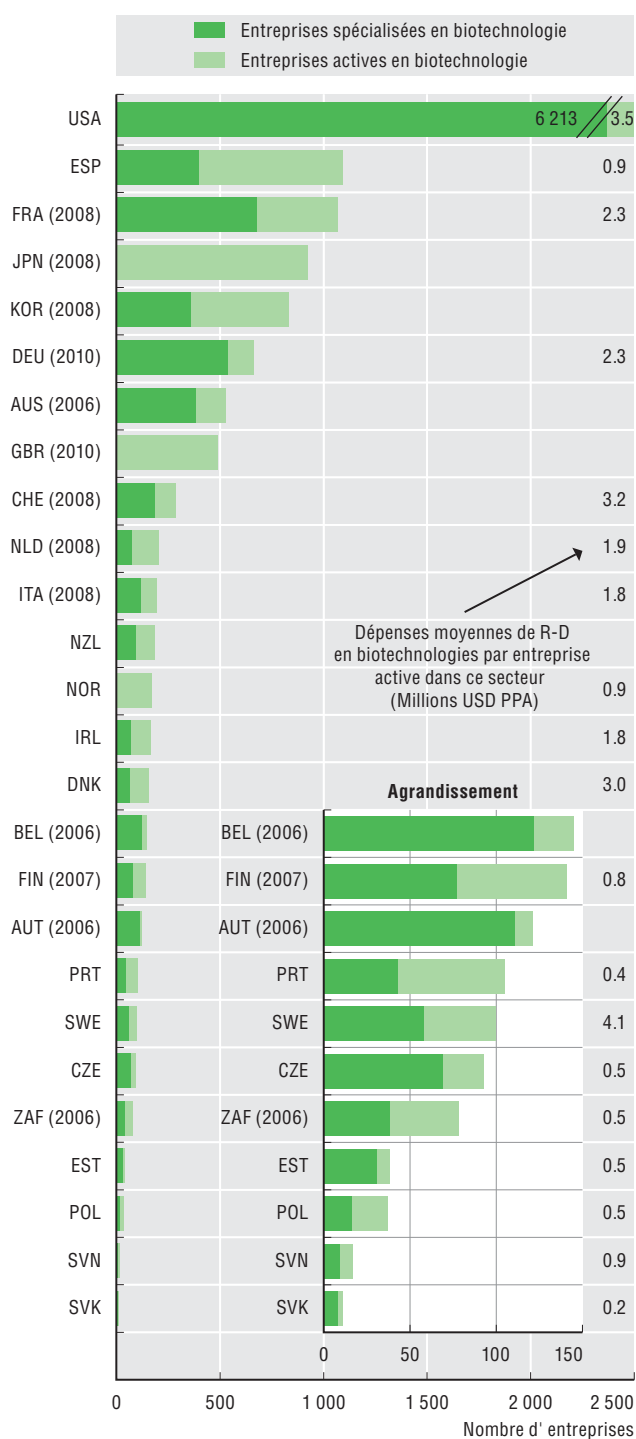


Nombre d'entreprises actives dans les biotechnologies, 2009



Source : OCDE, Base de données sur les statistiques de biotechnologie, mai 2011. Voir notes de chapitre.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932490554>

Les progrès dans le domaine des sciences de la vie et leurs impacts économiques, environnementaux et sociaux incitent les pouvoirs publics à disposer d'indicateurs de qualité sur les biotechnologies.

Le nombre d'entreprises de biotechnologies est l'indicateur le plus répandu, sans être la meilleure mesure de l'activité d'un pays dans le secteur car ces entreprises sont de tailles très différentes. Les États-Unis comptent le plus d'entreprises (6 213), suivis de l'Espagne (1 095) et de la France (1 067).

Les données sur les dépenses de R-D des entreprises (DIRDE) renseignent davantage sur l'activité de recherche. En Suède, chaque entreprise de biotechnologies a consacré en moyenne 4.1 millions USD à la R-D. Viennent ensuite les États-Unis, la Suisse et le Danemark (entre 3.5 et 3.0 millions USD).

Les États-Unis ont les dépenses les plus élevées (22 030 millions USD) ; qui représentent environ 7 % de la DIRDE, et près de 70 % du total de la DIRDE consacrée aux biotechnologies dans les 23 pays pour lesquels des données sont disponibles.

La part de la DIRDE en biotechnologies dans la DIRDE totale mesure l'effort national de recherche. Le taux moyen atteint en 2009 est de 5.7 %. Il est le plus élevé en Irlande (15.1 %), suivi par la Belgique et la Suisse, avec 12.6 %.

La majorité des entreprises de biotechnologies emploient moins de 50 personnes, mais la R-D en biotechnologies est largement imputable aux plus grandes. Les États-Unis et la France sont en tête des dépenses de R-D en biotechnologies, assurant près de 88 % de cette activité.

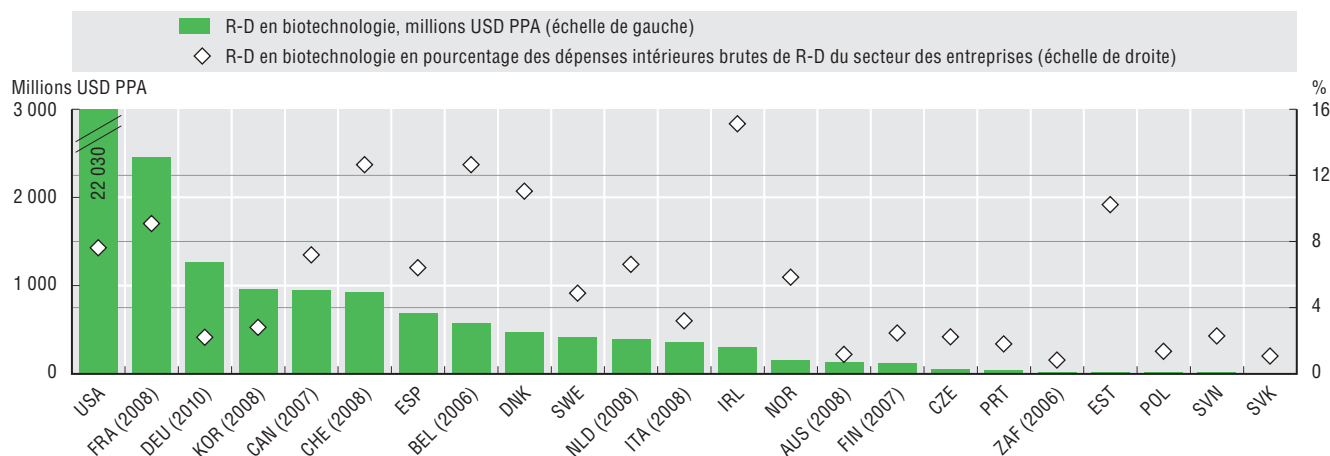
Définitions

L'OCDE propose deux définitions des biotechnologies : une définition unitaire, plus large, couvrant toutes les biotechnologies modernes, et beaucoup d'activités classiques ou à la limite des deux ; et une définition par liste rédigée comme suit :

« L'application de la science et de la technologie à des organismes vivants, de même qu'à leurs composantes, produits et modélisations, pour modifier des matériaux vivants ou non vivants aux fins de la production de connaissances, de biens et de services. »

La définition par liste (indicative) comprend sept catégories, auxquelles les déclarants ont la possibilité d'ajouter les biotechnologies nouvelles non incluses. Une entreprise déclarant des activités dans au moins une catégorie est définie comme une entreprise de biotechnologies. Les sept catégories sont : ADN/ARN, protéines et autres molécules, culture et ingénierie des cellules et des tissus, techniques biotechnologiques des procédés, vecteurs de gènes et d'ARN, bioinformatique, et nanobiotechnologies.

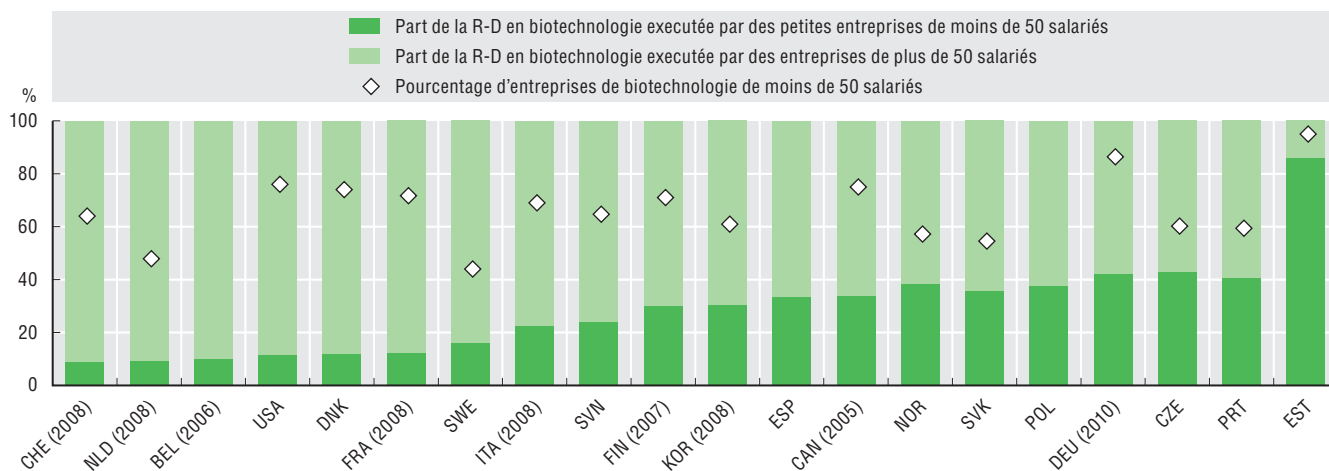
Dépenses totales de R-D en biotechnologies dans le secteur des entreprises, 2009



Source : OCDE, Base de données sur les statistiques de biotechnologie, mai 2011 ; OCDE, Base de données des principaux indicateurs de la science et de la technologie, mai 2011. Voir notes de chapitre.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932490573>

Dépenses de R-D en biotechnologies par taille d'entreprise, 2009



Source : OCDE, Base de données sur les statistiques de biotechnologie, mai 2011. Voir notes de chapitre.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932490592>

Mesurabilité

La comparabilité des données dépend des méthodes de collecte. Les activités de biotechnologies peuvent être mesurées de trois façons :

- enquêtes spécifiques sur les entreprises de biotechnologies ;
- questions sur les biotechnologies dans les enquêtes nationales sur la R-D des entreprises ;
- Sources secondaires ou recoupements de données contenant des informations sur les entreprises de biotechnologies.

Les entreprises de biotechnologies peuvent être classées en trois catégories :

1. Entreprises de biotechnologies : celles utilisant au moins une technique de biotechnologies (selon la définition par liste de l'OCDE) pour produire des biens ou services ou exécuter de la R-D sur les biotechnologies. Elles sont recensées par les enquêtes qui leur sont consacrées.

Deux sous-groupes sont définis au sens large dans la méthode de collecte des données :

1. Entreprises de biotechnologies spécialisées : celles dont l'activité principale suppose d'appliquer des techniques de biotechnologies pour produire des biens ou services ou exécuter de la R-D sur les biotechnologies. Elles sont recensées par les enquêtes consacrées aux entreprises de biotechnologies.
2. Entreprises de R-D en biotechnologie : celles qui réalisent de la R-D dans ce domaine. Un sous-groupe concerne les entreprises de R-D spécialisées en biotechnologies : au moins 75 % de leur R-D totale y est consacré. Elles sont recensées par les enquêtes de R-D.



Extrait de :
**OECD Science, Technology and Industry
Scoreboard 2011**

Accéder à cette publication :

https://doi.org/10.1787/sti_scoreboard-2011-en

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2011), « R-D en biotechnologies », dans *OECD Science, Technology and Industry Scoreboard 2011*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/sti_scoreboard-2011-41-fr

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.